



TRAM ET BUS DE LA CUB



CONVENTION
ENTRE
Bordeaux Métropole
La société Kéolis Bordeaux Métropole
la Société par Actions Simplifiée
« Congrès et Expositions de Bordeaux »

POUR

La Foire Internationale de Bordeaux
du 8 au 17 mai 2015

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Alain Juppé, Président de Bordeaux Métropole, agissant en qualité de représentant de celle-ci en application de la délibération n°2015/0..... du Conseil de Bordeaux Métropole du,

ci-après désignée « Bordeaux Métropole »,

Monsieur Hervé Lefèvre, Directeur Général de la Société Kéolis Bordeaux Métropole, acteur du Réseau Tbc, immatriculée au Registre du Commerce à Bordeaux sous le numéro 509 752 218, dont le siège social est situé à Bordeaux, immeuble des Portes de Bordeaux – 12, boulevard Antoine Gautier,

ci-après désignée « le Délégataire »,

Monsieur Eric Dulong, Président de Congrès et Expositions de Bordeaux SAS, Société par actions simplifiée au capital de 24 040 000 €, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 453 091 316, dont le siège social est sis Allée Ratabou – Quartier du lac - 33300 Bordeaux,

ci-après dénommé « Congrès et Expositions de Bordeaux »,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La liaison directe, par les transports en commun, gare Saint-Jean / Parc des expositions, mise en place par la Communauté urbaine depuis 1996 à l'occasion de la Foire Internationale de Bordeaux, a été reconduite chaque année depuis cette date en raison de son utilisation par les usagers.

Par la suite, en raison de la mise en service du tramway, cette navette assurait une liaison entre la place des Quinconces et le Parc des expositions.

En raison de l'extension du réseau tramway (ligne C aux Aubiers), cette navette spécifique avait été supprimée, la liaison directe avec le Parc des Expositions étant assurée par les lignes existantes du réseau Tbc, notamment la Lianes 14 qui faisait l'objet d'un renforcement à l'occasion de cette manifestation.

L'extension de la ligne C du tramway mise en place le 24 janvier 2015 jusqu'au Parc des Expositions assurera désormais la desserte de la Foire Internationale de Bordeaux, avec des renforts d'offre prévu dans le cadre du contrat de délégation de

service public en date du 19 novembre 2014, et notamment de son annexe 1.2.2.

De plus, une action commune en matière de tarification spécifique et de communication, objet de la présente convention, permet de conjuguer les efforts pour faciliter l'accès au Parc des expositions en transports en commun.

Le partenariat mené dans le cadre de cette opération représente un coût pour Congrès et Expositions de Bordeaux (24 000 € correspondant à la valeur de la mise à disposition des entrées à la foire) ainsi que pour Bordeaux Métropole (coût estimé à 11 000 €) au titre des renforts contractuels prévus et détaillés dans la convention de délégation de service public de transports urbains en date du 19 novembre 2014 (Annexe 1). Ces renforts contractuels font l'objet d'une adaptation en fonction des retours d'expérience de l'année précédente, du calendrier et des spécificités de l'édition 2015 (Annexe 2).

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en place du partenariat en vue de la desserte de la Foire Internationale de Bordeaux (édition 2015) et les accords intervenus entre les différentes parties.

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DE LA TARIFICATION

Le titre « Ticket Foire » est reconduit ; il comprend une vente conjointe d'une entrée à la Foire, d'un titre libre circulation une journée sur le réseau ainsi que l'accès aux parcs relais.

Congrès et Expositions de Bordeaux s'engage à mettre gratuitement à disposition de la société Keolis Bordeaux Métropole un volume de 3 000 entrées à la Foire Internationale de Bordeaux.

Ce partenariat vise à développer le recours aux transports en commun pour se rendre à la manifestation, diminuant ainsi les perturbations routières et les nuisances environnementales.

ARTICLE 3 – DISTRIBUTION ET VENTE

3.1 Distribution

La société Keolis Bordeaux Métropole est chargée de la vente du titre

« Ticket Foire », qui sera proposé dans les Espaces-Accueil du réseau (Gambetta, Quinconces, Saint-Jean et Buttinière), ainsi que dans les parcs relais et sur la e-Boutique Tbc.

Les frais de réalisation, de distribution et l'approvisionnement en titres seront pris en charge par la société Keolis Bordeaux Métropole, conformément à la convention de délégation de service public du 19 novembre 2014.

3.2 Répartition des recettes

Le titre « ticket foire » est vendu au prix d'une entrée à la foire (8 euros).

Congrès et Expositions de Bordeaux met gratuitement à la disposition de la société Keolis Bordeaux Métropole 3 000 entrées à la foire.

Les recettes des 3 000 premières ventes du « Ticket Foire » sont totalement affectées aux recettes du réseau de transport en commun métropolitain.

Les recettes supplémentaires sont affectées pour moitié aux recettes du réseau et pour moitié à Congrès et Expositions de Bordeaux.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

En matière de communication, la société Keolis Bordeaux Métropole prendra en charge l'ensemble des frais de communication liés à la promotion du renfort d'offre de transport dans le cadre de la desserte de la foire et à la promotion du Ticket Foire.

Dans ce cadre, la société Keolis Bordeaux Métropole relaie la communication du « Ticket Foire » par le biais des supports suivants :

- affiches fournies par CEB,
- intérieur Bus (format fourni par Keolis Bordeaux Métropole),
- espaces accueil,
- dépliants d'information sur la Foire internationale au sein des espaces accueil,
- « Bornes d'informations voyageurs » situées aux stations tram,
- annonces sonores tram,
- conception et réalisation pour intégration sur le site web de la Foire Internationale 2 banderoles publicitaires avec lien, après clic de l'internaute, sur le site www.infotbc.com / e-boutique,
- 1 page dans le guide visiteur.

Congrès et Exposition de Bordeaux et Keolis Bordeaux Métropole s'associent pour communiquer sur l'ensemble des annonces presse de la Foire Internationale de Bordeaux (Sud Ouest, Sud-Ouest Mag, Tv Mag, 20 minutes, Bordeaux 7, ...) à travers une mention dans les infos pratiques ainsi que sur le site foiredebordeaux.com et www.infotbc.com. Ils valorisent également le ticket foire par le biais d'un plan média mis en place par les partenaires de la Foire Internationale : 20 minutes et NRJ avec annonces presse et spots radio spécifiquement dédiés.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est établie pour la durée de la Foire Internationale de Bordeaux, soit du vendredi 8 mai 2015 au dimanche 17 mai 2015.

ARTICLE 6 – LITIGES

Tous les litiges auxquels pourraient donner lieu l'interprétation et l'exécution des clauses de la présente convention sont de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,
Le Président,

Pour Kéolis Bordeaux Métropole,
Le Directeur général,

Alain JUPPÉ

Hervé LEFÈVRE

Pour SAS Congrès et Expositions de Bordeaux,
Le Président,

Eric DULONG

ANNEXE 1

ADDITIF A LA DESCRIPTION DU RESEAU

Dessertes occasionnelles autobus et tramway

Enveloppe contractuelle - réseau 2015

Lignes	Itinéraire	longueurs	nombre parcours	nombre jours	kilomètres par ligne	kilomètres par desserte
---------------	-------------------	------------------	------------------------	---------------------	-----------------------------	--------------------------------

Foire Internationale

Journée des séniors (1er mardi) et vendredi après jeudi de l'Ascension

=> rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos. Fréq moyenne 7'30 (10/10/5/5). 9h30-12h et 16h-19h30 (+ 2 parcours/heure)

Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	12		2	150,48 km
Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	12			

Samedi

Rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos. 9h30-19h30 (+ 2 parcours/heure)

Mise en place de partiels toutes les 20' (Carle Vernet-Parc Expos) l'AM (13h-19h) => en cumulé fréquence moyenne 5'30 (11 parcours/heure)

Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	20	2	976,56 km
Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	20		
Carle Vernet / Parc des Expositions	10,08 km	18	2	976,56 km
Parc des Expositions / Carle Vernet	10,08 km	18		

Dimanche et fête

Parcours partiels Carle Vernet / Parc Expos de 10h à 17h (toutes les 20' puis 15' à partir de 14h)

puis renforts SNCF prolongés de Quinconces à Parc Expos de 17h à 20h

Carle Vernet / Parc des Expositions	10,08 km	24	3	1 903,03 km
Parc des Expositions / Carle Vernet	10,08 km	24		
Quinconces / Parc des Expositions	6,27 km	12		
Parc des Expositions / Quinconces	6,27 km	12		

Nocturnes

Fréquence améliorée pour assurée fin feu d'artifice + éventuel spectacle. Fréq 6/7' au Parc Expos sur une base d'1h soit + 6 parcours.

Parc des Expositions / Carle Vernet	10,08 km	6	2	241,92 km
Carle Vernet / Parc des Expositions	10,08 km	6		

3 272 km

ANNEXE 2

ADDITIF A LA DESCRIPTION DU RESEAU

Dessertes occasionnelles autobus et tramway

Propositions pour 2015 (en cohérence avec déroulement de la manifestation)

Lignes	Itinéraire	longueurs	nombre parcours	nombre jours	kilomètres par ligne	kilomètres par desserte
---------------	-------------------	------------------	------------------------	---------------------	-----------------------------	--------------------------------

Foire Internationale

Journée des séniors (mardi 12 mai) et vendredi après jeudi de l'Ascension (15 mai)

Rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos (offre doublée). Fréquence portée à 5' de 10h à 20h.

Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	60		2	752,40 km		
Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	60					

Samedi (9 et 16 mai)

Rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos (offre doublée). Fréquence portée à 7'30 de 10h à 13h ; à 6' de 13h à 20h

Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	48		2	601,92 km
Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	48			

Samedi et dimanche (9 et 10 mai)

Tram C

Rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos (offre doublée). Fréquence portée à 10' de 10h à 13h30 ; à Z'30 de 13h30 à 20h.

Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	36		4	902,88 km	2 348 km
Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	36				

Nocturne (mercredi 13 mai)

De 20h30 à la fermeture du site, rames s'arrêtant à Cracovie prolongées à Parc Expos (offre doublée, soit fréquence 10').

Injection de 2 rames supplémentaires à la fin du feu d'artifice

Cracovie / Parc des Expositions	3,14 km	8		
Parc des Expositions / Cracovie	3,14 km	8		
Carle Vernet / Parc des Expositions	10,08 km	2	1	90,48 km
Parc des Expositions / Carle Vernet	10,08 km	2		

2 348 km